APAVE EXPLOITATION FRANCE
SIRET Siège : 90386961800012
APAVE CF LACQ
RN 817
64170 LACQ
cfl@apave.com

LIP LYON TUYAUTERIE INDUSTRIE TECHNIQUE ET NUCLEAIRE
69 RUE JEAN ZAY
1ER ETAGE PORTE A
69800 ST PRIEST

A l'attention de Madame Justine PLACIDO

Affaire suivie par Olivier BEGNIS, Assistant Commercial
Tél. : 0559606597
Référence : 3590454.1
N° relation : A548360191

Le 22/07/2026

Objet : Niveau 1 France Chimie / Session du 28 juillet 2026 / M. RENON

Madame,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre activité Formation Professionnelle. Pour faire suite à notre entretien, et après analyse de votre besoin, nous avons le plaisir de vous confirmer la possibilité d'organiser la (les) prestation(s) dont le détail figure dans les pages suivantes.

Si cette proposition vous convient, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le présent document et ses annexes, dûment signés et revêtus de votre cachet, à l'adresse suivante :

APAVE CF LACQ
RN 817
64170 LACQ
cfl@apave.com

Pour toute prise en charge OPCO, veuillez tenir compte du SIRET de l'Agence pilote de chaque session figurant sur la page produit (information présente dans ce document).

Pour chaque prestation retenue, veuillez nous communiquer le nom et prénom des participants au stage. Si les noms de ces participants ne sont pas encore connus, préciser seulement leur nombre.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier BEGNIS

OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

VALANT CONVENTION conformément au décret n°2018-1341

Référence : 3590454.1

Offre valable jusqu'au 22/10/2026

Entre les soussignés :
LIP LYON TUYAUTERIE INDUSTRIE TECHNIQUE ET NUCLEAIRE

situé :
69 RUE JEAN ZAY
1ER ETAGE PORTE A
69800 ST PRIEST
SIREN : 981323843

représenté par :
Madame Justine PLACIDO

Contact : Madame Justine PLACIDO
Tél : 0677531032
Mail : itn.admin@groupelip.com

d'une part,

Et :
APAVE EXPLOITATION FRANCE
SIRET Siège : 90386961800012

dont le siège est situé :
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX
SIRET : 903869618 00012

Organisme de formation enregistré sous le N°11.92.24963.92 auprès de la préfecture de la région Ile-de-France.

représenté par : M GOUSSET THIBAULT
Directeur Formation

Contact : Olivier BEGNIS
Tél : 0559606597
Mail : cfl@apave.com

d'autre part,

Réf. : 3590454.1
Réf. Client: A548360191
22/07/2026

Référence : 3590454.1 / Stage N°1 - Inter-entreprise

En exécution de la présente convention, APAVE EXPLOITATION FRANCE s'engage à organiser l'action de formation suivante :

PRB001 - Niveau 1 France Chimie

- **Programme :** Selon fiche programme PRB001 jointe en annexe de cette offre
- **Catégorie de l'action de formation :** Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

☑ Les actions de formation ;

☐ Les bilans de compétences ;

☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;

☐ Les actions de formation par apprentissage

- **Nombre de sessions :** 1 session
- **Durée du stage :** 1 jour
- **Date(s) et lieu(x) :**

MODULE	TYPE	DUREE	DATE DEBUT	DATE FIN	LIEU
PRB001TH01 Niveau 1 France Chimie - Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures interven	Théorie	1	28/07/2026 08:30	28/07/2026	APAVE EXPLOITATION FRANCE CENTRE DE FORMATION DE LACQ - RD 817 64170 LACQ FRANCE

- **SIRET de l'agence pilote (pour prise en charge OPCO) :**
- **Nombre de stagiaires :** 1 stagiaire

Civilité / Nom / Prénom
M RENON Stéphane

Pour connaître les modalités de transmission des NIR des stagiaires (numéro de Sécurité Sociale), veuillez vous rapprocher de l'agence formation. Merci de ne pas transmettre de NIR dans l'offre de formation.

- **Modalités de suivi et de sanction de la formation :** selon fiche programme PRB001 jointe en annexe de cette offre
- **Coût HT :** **130 € HT par stagiaire, soit 130 € HT pour 1 stagiaire**
 - **Coût défini en application du BAREME 2026 (C26000262) appliqué à votre entreprise.**
- **TVA :** **20%**
- **Coût TTC :** **156 € TTC par stagiaire, soit 156 € TTC pour 1 stagiaire**

Quantité	Article	Prix Unitaire (Client)	Prix total (Client)
1,00	TRF_APAVE_FP026PRB00102 FPE-Tarif Inter	130,00	130,00

- **Conditions de résiliation :**

cf. article 8 des conditions générales de ventes disponibles via ce lien : Lien des CGVs (version en vigueur - Mai 2026)

- **Conditions de facturation :**

Facturation selon échéancier suivant :

FIN DE SESSION 100%

Conditions de paiement :

Les sommes dues au titre de ce contrat sont payables, sauf dispositions contraires, sans escompte, à la date de paiement indiquée sur les factures, selon les conditions suivantes :

- Condition de paiement : Echéance à 15 jours.
- Mode de règlement : Virement.

Les règlements seront adressés :

➔ Pour les avis de virement à « Avis.Virement@apave.com » selon coordonnées suivantes :

DOMICILIATION	IBAN	RIB	SWIFT
ETOILE ENTREP. (00813)	FR76	30004008130001125278651	BNPAFRPPXXX

➔ Pour les chèques, billets à ordre ou LCR à « APAVE EXPLOITATION FRANCE - BP 3 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX » libellés à l'ordre de « APAVE EXPLOITATION FRANCE ».

Financement et adresses de facturation et de paiement :

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR FACTURE (Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019)
Si le Client souhaite que la facturation émise par APAVE comporte un numéro de bon de commande en référence à la présente offre et/ou une adresse d'expédition postale différente de celle présentement indiquée, il s'engage à adresser, à l'émetteur de l'offre, un bon de commande précisant ces informations dans les plus brefs délais après signature d'acceptation de la présente offre.
Le Client accepte ainsi expressément que s'il envoie un bon de commande postérieurement à la date de la facturation émise par APAVE, il rend inopposable à APAVE toute contestation de la facture au motif que le numéro de bon de commande serait absent sur celle-ci et/ou que l'adresse d'expédition devrait être différente. Le Client accepte qu'aucun avoir ni refacturation ne sera fait dans ce cas par APAVE et la facture devra être mise en paiement par le Client à la date prévue.

Nous avons noté que le financement de cette action sera assuré par :

• Organisme « LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIR » à hauteur de 100,00% soit 130 € HT

Facture libellée à l'ordre de :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIR
18 IMPASSE DE L ASPHALTE
69007 LYON
FRANCE

désigné en tant qu'Acheteur. Elle sera expédiée à la même adresse.

Si le financement de l'action doit être pris en charge par d'autres entités ou organismes, veuillez nous le signaler dans les cadres ci-dessous. Merci de noter que le financement par un organisme tiers nécessite qu'un accord de prise en charge nous soit adressé préalablement au déroulement de la formation. A défaut, la facture vous sera adressée.

ACHETEUR	Adressé à
Nom : Siret : Adresse : Code Postal - Ville : Tél./Fax : E-mail : Numéro de la commande :	Nom : Siret : Adresse : Code Postal - Ville : Tél./Fax : E-mail :

Si vous avez des contraintes particulières liées à une situation de handicap, nous vous recommandons de contacter notre référent handicap à l'adresse mail suivante : info.handicap@apave.com, afin de nous permettre de vous proposer un accueil adapté et une expérience apprenante optimale.

Conditions générales de vente

Vous pouvez consulter nos conditions générales de ventes en utilisant ce lien : Lien des CGVs (version en vigueur - Mai 2026)

Dans le cadre de la **facturation dématérialisée** (via une plateforme agréée par l'Etat), merci de nous indiquer l' **identifiant d'adressage** à utiliser pour vous envoyer les factures relatives à cette prestation :

.....

Pour toute question relative à la réforme de la facture électronique, vous pouvez nous écrire à **info.demat.facture2026@apave.com**

Fait à LACQ, le 22/07/2026

Pour APAVE

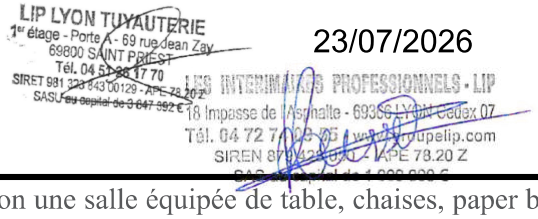
Thibault Gousset
Directeur Formation



Pour le Client

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

(date, cachet signature)



Pour une formation dans vos locaux, vous devez mettre à disposition une salle équipée de table, chaises, paper board et vidéoprojecteur.

Tél. 04 72 74 [illegible] www.groupelip.com
SIREN 879423[illegible] APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

Niveau 1 France Chimie
Formation à la sécurité des salariés des entreprises extérieures

1 jour - 7 heures - Ref. PRB001 - Formacode : 11567

OBJECTIFS
- Connaître les risques et les mesures de prévention associées, y compris en situation de coactivité et d'interférence
- Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel
- Savoir réagir en cas de situation dégradée, s'arrêter et vérifier en cas de doute
- Être acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée

PUBLIC CONCERNÉ
- Personnel opérationnel intervenant sur site industriel encadré par un personnel Niveau 2, en stage initial ou recyclage

PRÉREQUIS
- Comprendre et se faire comprendre en langue française parlée, seul ou aidé par un traducteur

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION
- Maximum : 12

PROFIL DU FORMATEUR
- Formateur-expert labellisé par France Chimie régionale assurant également des missions en prévention des risques auprès des entreprises, qualifié Apave et suivi selon notre processus qualité

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE
- Présentiel

MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES
- Exposés, exercices
- Présentation de documents opérationnels et d'EPI spécifiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS
- QCM avec note ≥ 16/20 pour validation

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À VALIDATION DES ACQUIS
- Certificat de stage conforme au référentiel DT40
- Validité : 3 ans

PROGRAMME

Tour de table - Introduction

Contexte et enjeux de la sécurité
- Notions de danger, de risque, de prévention et protection
- Présentation des risques de coactivité et d'interférence intégrés dans le Plan de Prevention et lien avec les risques métiers du Document Unique
- Accident du travail et maladie professionnelle
- Conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnellel
- Rôle et responsabilité de chacun dans la prévention et le maintien de bonnes conditions de sécurité et santé au travail

Risques pour la santé et la sécurité et moyens de prévention/protection
- Circulation et accès aux sites y compris règles de sûreté
- Risque chimique
- Amiante, plomb
- Incendie/Explosion (y compris présentation ATEX)
- Électricité
- Risque machines
- Risque thermique (travaux à proximité de point chaud/froid)
- Bruit - Vibrations
- Travaux en hauteur
- Manutention mécanique/Levage
- Manutention manuelle, gestes et postures, prévention des TMS
- Travaux en espaces confinés
- Risques liés à l'environnement de travail azote, vapeur, autres gaz, air comprimé, etc.)
- Risques et conséquences potentielles des interventions à proximité ou sur des équipements de sécurité des procédés de type MMR ou MMRI : savoir les identifier et n'intervenir que si habilité
- Risques particuliers : - Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations - Pression et nettoyage haute pression - Rayonnements ionisants et non ionisants - Sablage - Risque biologique et légionnelles - Travaux à proximité de voies ferrées - Risque de noyade

Organisation de la prévention lors des interventions
- Consignes générales de prevention
- Modes opératoires
- Plan de prévention
- Autorisations de travail et differents permis
- Consignation et déconsignation

Rôle et responsabilités du N1
- 1ère règle d'or : "Pas d'autorisation = pas de mise au travail"
- 2ème règle d'or : "Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP"

Conclusion
- Rappel des règles d'or
- L'importance de la culture sécurité

Évaluation des connaissances
- QCM dont certaines questions sont éliminatoires

LE + APAVE
+ Reconnaissance sur toutes les régions France Chimie, GIES, GSI et ANFAS avec équivalence
+ Formation régulièrement programmée sur l'ensemble du territoire
+ Possibilité de formation de vos salariés en langue étrangère

Bon de commande n° 2026-07-0222

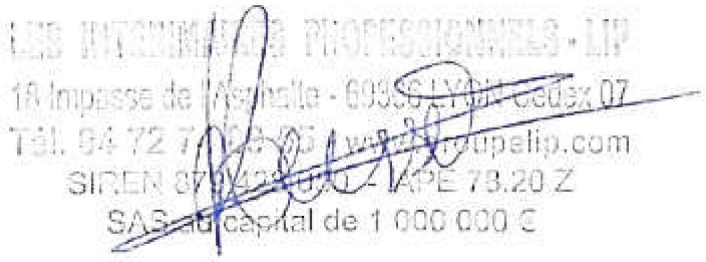
Date d'émission du bon de commande : Le 23/07/2026

Le donneur d'ordre	LIP LYON TUYAUTERIE 69 Rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST N° Téléphone : 472820723 N° SIRET : 98132384300129
Adresse de facturation	LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE ET NUCLEAIRE 69 Rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST N° Téléphone : 472820723 N° SIRET : 98132384300129
Intitulé de la formation	Risque Chimique Niveau 1 - RC1
Organisme de formation	APAVE - LACQ 64170 Lacq
Dates de la formation	Début : Le 28/07/2026 - Fin : Le 28/07/2026
Participant(s)	● Stéphane RENON

THEMES	Coût unitaire	Quantité	Coût Total (€ HT)
Risque Chimique Niveau 1 - RC1	130.00 € ht	1	130.00 € ht
TOTAUX	**TOTAL HT** 130.00 € ht	**TVA** 26.00 €	**TOTAL TTC** 156.00 €

Pour le Donneur d'ordre, LIP
Christelle ROUSSEL Responsable Développement RH

Pour L'Organisme de Formation


LES INVENTIONS PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Aéronef - 69330 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 7[illegible] www.groupelip.com
SIREN 87[illegible] APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

Conditions générales

Article 1 - objet et champ d'application :

Ce document servira de base pour la création de la convention de formation qui sera signée entre LIP et l'organisme de formation, pour les prestations indiquées ci-dessus.

Toutes modifications, quelle qu'en soit la nature, devront être acceptées par les parties qui restent libres des modalités de confirmation (nouvelle proposition, bon de commande, avenant, email….).

Le présent contrat est conclu dans le cadre d'une prestation de formation ponctuelle réalisée par l'organisme de formation au bénéfice du donneur d'ordre.

La formation, objet du contrat, est la suivante : **Risque Chimique Niveau 1 - RC1**

Elle aura lieu aux dates suivantes : **Début le 28/07/2026 - Fin le 28/07/2026**

Durée de la Formation : **7 heures**

Détail de la formation – cf. programme

Le présent contrat est strictement limité à la prestation de formation visée.

Il cesse de plein droit à son terme.

Article 2 - Documents contractuels pour les prestations de formation :

- Bon de commande comprenant les conditions générales de vente validées par les deux parties

- L'organisme de formation s'engage à respecter la procédure administrative communiquée par Le Donneur d'ordre

Article 3 - Obligations de l'organisme de formation :

L'organisme de formation s'engage à valider le bon de commande, et à communiquer par l'intermédiaire de la plateforme Evaneo :

- Les convocations et plan d'accès à la formation

- Les prérequis éventuels

- Le programme de formation

- La convention de formation signée et cachetée et établie à l'adresse de facturation indiquée en page 1

- Les Feuilles d'émargements

- Les fiches de Satisfaction

- Les certificats de réalisation

- Facture établie à l'adresse de facturation indiquée en page 1 portant la mention : **2026-07-0222**

- Animer la formation dans le respect des objectifs fixés par le donneur d'ordre

- Assurer l'évaluation des stagiaires à l'issue de l'action de formation, et d'établir les attestations de fin de formation prévues à l'article L.6353-1 du Code du travail

- Respecter la confidentialité des échanges en formation

Article 4 - Obligations du donneur d'ordre :

Le donneur d'ordre s'engage à :

- Confier à l'organisme de formation la formation prévue à l'article 1

- Prévenir L'organisme de formation au moins 3 jours à l'avance en cas d'annulation ou de report de la formation.

Article 5 - Modalités financières :

L'organisme de formation percevra une rémunération (prix de la prestation) de **130.00** euros HT pour l'ensemble de sa prestation.

Cette rémunération comprend le temps de préparation de la formation et l'animation.

Le paiement sera effectué 45 jours à réception de la facture.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont compris dans le prix de vente

Article 6 - Conditions de report de formation :

En cas d'impératif, Le donneur d'Ordre se réserve le droit de demander un report de la formation à laquelle le/les intérimaires sont inscrits.

Article 7 - Assurance et Responsabilité :

L'organisme de formation est responsable de tout dommage corporel et matériel causé aux stagiaires de la formation, consécutif à une faute de son personnel préposé et employé au titre des prestations. L'organisme de formation souscrit des contrats d'assurance nécessaires pour garantir les risques et responsabilités liés à l'exécution des prestations.

Article 8 - Attribution de compétences :

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, Le tribunal de commerce apparenté à la société adéquat correspondante sera seul compétent.

Article 9 - Informatique et libertés :

En conformité avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé des données nominatives fait l'objet d'une déclaration en cours auprès de nos partenaires contractuels pour les besoins des dites commandes. Conformément à la réglementation française, L'organisme de formation peut écrire au Donneur d'Ordre pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment, exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier du donneur D'ordre.